Nations Unies S/PV.5055



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5055e séance

Mardi 12 octobre 2004, à 10 heures

New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni)
Membres :	Algérie	M. Katti
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Constantino
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Li Junhua
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Poirier
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Suseanu

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

04-54609 (F)

0454609

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne à présent la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Samedi dernier, le 9 octobre, pour la première fois dans leur histoire, les Afghans se sont rendus aux urnes pour élire leur Président. Étant donné les menaces proférées par les extrémistes, la situation très difficile sur le terrain, les conditions climatiques hostiles dans plusieurs provinces, et d'autres difficultés, le fait que ces élections aient eu lieu est en soi un exploit. Mais l'impressionnant taux de participation, l'enthousiasme et la fierté des femmes et des hommes se rendant aux urnes pour la première fois, le climat de paix et ordonné dans lequel le scrutin s'est déroulé ont fait de ces élections un événement spécial qui est de bon augure pour le chemin que les Afghans ont à parcourir pour parvenir à la démocratie.

De nombreux observateurs internationaux craignaient que les élections ne soient gâchées par des actes de violence. C'est non seulement les électeurs afghans qu'il faut remercier d'avoir fait en sorte qu'il n'en fût rien, mais également l'armée et la police nationales, qui ont créé des conditions de sécurité avec l'assistance des forces de sécurité internationales.

Les élections, certes, n'ont pas été parfaites. Les membres du Conseil auront sans aucun doute lu des informations concernant les problèmes rencontrés avec l'application de l'encre indélébile, les allégations d'intimidation ainsi que d'autres irrégularités. L'on ne connaîtra pas les résultats du scrutin avant un certain temps, mais le verdict populaire quant au processus en lui-même est largement positif.

Je voudrais commencer par donner un aperçu général et préliminaire des élections. Pratiquement à tous points de vue, c'est une opération qui a été très bien menée, étant donné les contraintes géographiques et de sécurité. Pratiquement tous les bureaux électoraux ont ouvert à temps. Le personnel électoral a travaillé avec professionnalisme et était bien équipé. Il n'y a pas eu d'incident majeur sur le plan de la sécurité et aucun électeur afghan n'a été tué durant le scrutin, ce qui est remarquable. D'après ce que nous ont dit, jusqu'à présent, des observateurs, des scrutateurs, des hôtes spéciaux, des membres du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) sur le terrain et certains Afghans, la population est généralement très satisfaite de la façon dont le scrutin s'est déroulé.

D'après les premières estimations, et j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'estimations, il y aurait eu un taux de participation élevé, malgré les conditions climatiques hostiles et malgré l'appel au boycottage lancé par les candidats de l'opposition, sur lequel je reviendrai dans un moment.

Le seul grave problème qui ait été rencontré durant le scrutin concerne la manipulation de l'encre indélébile. Les bureaux de vote ont été dotés de l'un

des deux produits avec lesquels il fallait marquer à l'encre le pouce gauche des électeurs – marqueurs destinés à marquer à l'encre indélébile les électeurs ou des flacons à tampon éponge. Utilisés correctement, les deux produits semblent avoir fonctionné de façon satisfaisante. Toutefois, les marqueurs à encre indélébile pour marquer les électeurs ont pu être confondus avec des marqueurs ordinaires servant à cocher les bulletins de vote et les flacons à tampon éponge avec les bouteilles d'encre destinées à réimbiber les tampons encreurs. Il semble que, dans bien des cas, les scrutateurs des bureaux de vote ont effectivement confondu les produits. Cela a fait courir des rumeurs dans les premières heures de l'élection, selon lesquelles l'encre était en fait effaçable et les élections étaient donc compromises. Certains membres du personnel des bureaux de vote ont décidé d'interrompre le vote en attendant de recevoir des précisions de l'Organe mixte d'administration des élections. Celui-ci a rapidement fait savoir sa décision, à savoir que le vote devait se poursuivre. Il a de nouveau fait connaître ses instructions quant à la manière d'utiliser correctement l'encre. Le problème a été identifié et résolu dans les premières heures de l'élection, et les plaintes ont cessé dès le début de l'après-midi. Les électeurs ont continué à se rendre nombreux aux urnes tout au long de la journée et un certain nombre de bureaux de vote ont en fait différé leur heure de fermeture de 16 à 18 heures.

En dépit du règlement de ce problème et de l'enthousiasme manifeste des électeurs, 15 candidats de l'opposition ont publié une déclaration à 14 heures environ le 9 octobre demandant la suspension du scrutin et affirmant que les résultats de l'élection ne seraient pas légitimes. Ils ont invoqué une multiplicité d'irrégularités présumées, notamment des allégations selon lesquelles le personnel de l'Organe mixte d'administration des élections avait donné des instructions aux électeurs de voter pour le Président Karzaï, que l'entrée de certains bureaux de vote avait été interdite à des candidats et des représentants de partis et que des bulletins blancs avaient été distribués.

L'Organe mixte d'administration des élections a rejeté cette demande et a déclaré que l'arrêt des élections sur la base d'allégations non prouvées faites par des candidats priverait de leur droit fondamental de voter ceux qui n'étaient pas encore arrivés aux bureaux de vote. L'Organe mixte d'administration des élections a reconnu dans sa déclaration qu'il y avait eu quelques problèmes techniques et des allégations d'autres irrégularités mais il a rappelé aux candidats qu'un mécanisme de recours existait et qu'ils pourraient prendre une part active à l'instruction de ces plaintes.

Étant donné que l'élection s'est poursuivie dans le calme, les électeurs se sont déclarés de plus en plus opposés au boycottage et la position défendue par ceux qui appelaient au boycottage s'en est trouvée affaiblie. Un jour après l'élection, un certain nombre de candidats ont suggéré qu'ils ne refusaient pas réellement les résultats de l'élection mais qu'ils étaient fermement convaincus de la nécessité de mener une enquête indépendante sur les irrégularités qui auraient eu lieu.

L'Organe mixte d'administration des élections a accordé toute l'importance qu'elle mérite à la question et a demandé à la MANUA de désigner un groupe d'experts électoraux indépendants pour l'aider à mener cette enquête. Il faut noter que la loi électorale donne compétence à l'Organe mixte d'administration des élections de constituer ce groupe. Hier, le 11 octobre, l'Organe mixte d'administration des élections a annoncé la création d'un groupe composé de trois membres chargé de mener une enquête approfondie sur les protestations soulevées par les candidats et de présenter des recommandations à l'Organe mixte d'administration des élections afin qu'il se prononce. L'Organe a demandé aux candidats à la présidence de soumettre leurs plaintes détaillées avant 18 heures aujourd'hui, heure de Kaboul.

Je voudrais m'arrêter un instant sur la question de la sécurité, étant donné que nous nous sommes depuis longtemps et à de multiples reprises déclarés préoccupés du fait que l'élection offrait un certain nombre de cibles très vulnérables. En définitive, le jour de l'élection, les conditions de sécurité ont largement dépassé nos attentes. Néanmoins, il y a eu quelques incidents. Dans certaines régions, en particulier dans le sud et l'est, des roquettes ont été tirées sur des bureaux de vote ou à proximité. Dans les hauts plateaux du centre, un agent qui travaillait dans un bureau de vote a été agressé par des électeurs qui tentaient de voter plusieurs fois. Dans la province d'Uruzgan, des insurgés ont détruit un pont reliant une communauté au centre d'un village dans le but d'empêcher la population de se déplacer jusqu'au centre pour voter. Des informations ont fait état d'actes d'intimidation, bien qu'aucun ne soit considéré jusqu'à présent comme ayant eu une incidence grave sur le scrutin. Les

allégations sont examinées et, comme je l'ai déjà dit, elles feront l'objet d'une enquête.

Le mérite doit être attribué au Centre des opérations de sécurité pour les élections créée en coopération avec l'Organe mixte d'administration des élections et les forces de sécurité internationales et nationales. Ce mécanisme a permis la mise en commun et le partage de renseignements provenant de diverses sources et de faire face à des menaces spécifiques grâce au concours, le cas échéant, des quelque 120 000 hommes et femmes, membres des forces afghanes, de la coalition et de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) qui étaient présents pour assurer la sécurité pendant l'élection. Nous sommes très reconnaissants à la FIAS et à la coalition, notamment pour les forces supplémentaires qui ont été déployées. Ces forces ont donné confiance aux électeurs afghans et ont certainement empêché un certain nombre d'incidents. Nous estimons que nous devons nous appuyer sur ce succès et que ces forces devraient rester en Afghanistan jusqu'à la fin des élections parlementaires qui auront lieu au printemps prochain.

Le processus de l'élection présidentielle n'est à l'évidence pas terminé et des attaques pourraient encore se produire. Le scrutin est clos, mais un certain nombre de tâches techniques demeurent. Les urnes sont transportées vers les centres de dépouillement situés dans les huit agglomérations principales afghanes. La plupart sont maintenant sur place en dépit des quelques attaques lancées contre les convois, dont une qui a causé la mort de trois agents de police afghans dans la province d'Uruzgan. La mise en concordance des votes est en cours, ce qui signifie que le nombre de bulletins dans chaque urne est comparé à celui des personnes qui se sont présentées au bureau de vote et à celui des bulletins utilisés. Une fois la mise en concordance achevée, le décompte des bulletins commencera en présence d'observateurs et de représentants des partis. Nous nous attendons à ce que le décompte dure deux à trois semaines. Les résultats seront transmis d'heure en heure au centre des médias, où ils seront publiés. Une fois le décompte terminé, et si l'Organe mixte d'administration des élections constate à l'issue de ses enquêtes que les irrégularités signalées n'ont pas eu d'incidence dans l'ensemble sur la crédibilité de l'élection, les résultats seront annoncés.

Une composante importante de l'élection a été le vote effectué hors du pays, en Iran et au Pakistan, au nom de l'Organe mixte d'administration des élections par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Là-bas, comme en Afghanistan, l'ordre a régné, les électeurs se sont rendus nombreux aux urnes et le scrutin s'est déroulé dans des conditions de sécurité. D'après les estimations initiales, quelque 540 000 Afghans ont voté dans les 1 657 bureaux de vote ouverts au Pakistan, représentant ainsi une participation électorale satisfaisante de près de 75 %. En Iran, il est estimé que 260 000 électeurs ont voté dans 1 126 bureaux de vote. Cela représente à peu près 50 % du nombre estimatif des électeurs admis à voter. Vu qu'en Iran la période de sensibilisation du public a été abrégée et que, contrairement au Pakistan et à l'Afghanistan, le scrutin se soit déroulé un jour ouvrable pour de nombreux électeurs, cela constitue également un taux de participation satisfaisant. Avec approximativement 800 000 Afghans qui ont voté hors de l'Afghanistan, cet exercice électoral tenu hors du pays représente le vote de réfugiés le plus important jamais enregistré. Il a été organisé en 78 jours seulement. L'OIM et en particulier ses équipes au Pakistan et en Iran méritent largement d'être loués pour cet accomplissement. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les Gouvernements de l'Iran et du Pakistan de leur adhésion avérée à ce processus.

Un élément important qui a permis de renforcer la crédibilité des élections était la présence d'observateurs. En Afghanistan, 5 321 observateurs nationaux et 121 observateurs internationaux étaient présents le jour du scrutin. L'Union européenne et l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) ont envoyé des équipes d'appui électoral, et toutes deux ont fait des déclarations préliminaires globalement positives. Nous nous félicitons particulièrement de la participation d'observateurs nationaux, recrutés par la Fondation afghane pour des élections libres et régulières, et du fait que ces observateurs ont fourni un travail particulièrement complet.

Un élément tout aussi important pour la crédibilité du processus était la présence de représentants des partis politiques et des candidats. Il y avait 22 000 représentants accrédités des partis et 52 000 représentants accrédités des candidats, et ceux-ci étaient déployés dans chaque province de l'Afghanistan. Un grand nombre de ces représentants ont continué à observer le scrutin même après que leur candidat a appelé au boycottage et leur a demandé de

quitter les bureaux de vote. Ces représentants ont continué à jouer un rôle actif en observant le décompte des voix et ont ainsi aidé à renforcer la crédibilité du processus.

Comme les membres le savent, beaucoup d'efforts ont été investis avant l'élection dans la création de conditions qui rendent possible une élection crédible et utile. Une liste de critères pour orienter ces efforts a été distribuée au Conseil de sécurité en août de l'année dernière. Je voudrais insister sur l'un de ces critères, à savoir le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de DDR d'ici aux élections législatives. Mais dans le même temps, le processus électoral lui-même a donné un nouvel élan au désarmement.

Un cadre spécifique préélectoral pour le processus de DDR a été arrêté par un décret présidentiel signé le 7 septembre. Cette dynamique s'est accélérée lorsqu'il a été exigé que tous les partis politiques coupent leurs liens avec des formations militaires afin de pouvoir être enregistrés en vue des élections. En conséquence, le Ministère de la défense a, en réponse à la demande formulée le 10 août par l'Organe mixte d'administration des élections, nommé de nouveaux commandants n'appartement pas à des factions dans trois unités majeures liées à des candidats à l'élection : le colistier du Président Karzaï, M. Khalili, ainsi que M. Muhaqqiq et M. Dostum.

La dynamique politique générée par le processus électoral a eu un effet évident sur la démobilisation des soldats, ainsi que sur la « défactionalisation » des forces militaires. À la fin du mois de septembre, environ 5 480 soldats avaient été admis au programme de DDR dans le cadre de ce nouveau plan, ce qui représente à peu près 40 % de plus que le nombre de soldats désarmés depuis le lancement du programme en octobre 2003. Au 9 octobre 2004, jour du scrutin, plus de 22 500 combattants ont été désarmés et 2 780 armes lourdes en état de marche ont été neutralisées ou cantonnées. Cela correspond à 33 % des objectifs estimés pour les combattants et à 68 % de l'objectif pour les armes lourdes.

Ces résultats suggèrent que, tout comme le désarmement représente un ingrédient important dans la tenue d'élections crédibles, le processus électoral lui-même permet au désarmement de progresser. C'est une raison de plus pour veiller à ce que la communauté internationale continue d'apporter son assistance à ces deux processus, en particulier dans le contexte des élections législatives prévues pour le printemps prochain. La planification et la préparation des budgets pour ces élections vont débuter prochainement, et ces plans seront mis à la disposition des membres dès qu'ils auront été arrêtés.

Pour terminer, je dirai que j'ai essayé de présenter quelques observations très préliminaires sur un processus qui est encore en cours. Nous devons éviter de nous reposer sur nos lauriers et nous devons garder à l'esprit que des difficultés majeures nous attendent encore, mais ces derniers jours – et tout particulièrement la patience, la résistance et la détermination des hommes et femmes d'Afghanistan – nous permettent d'être optimistes que ces élections permettront d'atteindre l'un des objectifs centraux de l'Accord de Bonn.

Le Président (*parle en anglais*) : Les consultations entre membres du Conseil de sécurité vont se poursuivre sur le texte du projet de déclaration présidentielle. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.